



## Durée de la formation ?

1 jour.

## À qui s'adresse cette formation ?

Aux chargés d'études, commerciaux, technico-commerciaux, gestionnaires, souscripteurs, responsables de produit ou de marché en retraite, ai sein d'organismes assureurs ou intermédiaires d'assurance.

## Pour obtenir quoi ?

Etre informés sur les évolutions liées aux régimes de base, complémentaire et supplémentaires de retraite.

## Comment ?

Analyse des dernières réglementations ou jurisprudences sur la retraite des salariés.

## Quels sont les prérequis ?

Connaître les différents systèmes de retraite pour les salariés.

01 44 51 04 00  
[info@caritat.fr](mailto:info@caritat.fr)

## Qui anime cette formation ?

### Isabelle HADOUX VALLIER

Diplômée d'un DESS en droit des assurances et de la responsabilité, expert en Protection sociale et assurance depuis 20 ans, tout d'abord chez un assureur, et depuis 13 ans en tant qu'Avocat, elle exerce chez August Debouzy.



## La formation en pratique...

### Quand et où ?

**4 novembre 2019**

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30  
Caritat, Paris 8°

### Combien ça coûte ?

890 € HT + TVA 20%, soit 1 068 € TTC.

Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

### Où vous loger ?

Si vous venez de province ou de l'étranger, pour toute réservation d'hôtel, contactez notre partenaire :

Elysées West Hôtel - 01 85 34 72 00

Précisez que vous venez de la part de Caritat.

<http://elysees.hotusa.com/caritat/>

## Qu'allez-vous apprendre ?



L'année 2018 est une année charnière pour la retraite : entrée en vigueur de différentes mesures, réflexions sur de nouvelles réformes, simplifications de certains régimes.

Cette journée de formation sera l'occasion aussi de revenir sur certaines modifications récentes et leur portée pratique.

Panorama des sujets :

### Retraite CNAV (Régime de base)

- Droits des assurés à l'information sur leurs retraites et compte individuel de retraite (Relevé de carrière, Relevé de Situation Individuelle, Estimation Indicative Globale)
- Cumul emploi-retraite plafonné (décret n°2017-416)
- Amélioration du dispositif de Retraite progressive (Circulaire CNAV du 27 décembre 2017)
- Mise en place de la liquidation unique des retraites (LURA) - (Décret n°2017-737 : bénéficiaires et régimes concernés - Impact sur les modalités de gestion et calcul de la retraite)
- Prélèvements sociaux sur les pensions (CSG-CRDS-CASA et impact du prélèvement à la source)
- Une retraite « universelle » à points : calendrier, méthode et rapport Delevoe ?
- Retraite et « Compte de prévention pénibilité »

### Retraite Arrco-Agirc

- Les nouveaux coefficients d'abattement ou de majoration sur les pensions à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (principe du « bonus-malus »)
- La fusion des régimes Arrco-Agirc : ANI du 30 octobre 2015 et ANI du 17 novembre 2017
- Les nouvelles règles en matière d'assiette et de taux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (modalités de calcul des cotisations sur deux tranches – disparition des cotisations AGFF et GMP- instauration de la CEG)

### Retraites supplémentaires

- Le caractère collectif et obligatoire de certains régimes de retraite supplémentaire à travers les textes en social et les dernières jurisprudences sur les catégories, la condition d'ancienneté, les différences entre établissements
- Les fonds de retraite professionnelle supplémentaire : 1<sup>ers</sup> bilans
- Retraites à prestations définies et sécurisation des rentes : des sanctions possibles à partir de 2018
- Information renforcée sur les dispositifs de retraite au bénéfice des dirigeants des sociétés cotées
- Retraites à prestations définies à droits aléatoires : bientôt la fin ? Directive européenne
- Projet de Loi PACTE (Calendrier - simplification de l'offre en épargne retraite – transférabilité)
- Flat tax – Prélèvement forfaitaire unique (PFU)

## Qu'en disent les stagiaires ?

*Cette formation est une nouveauté du catalogue Caritat.*

Cette formation est proposée en partenariat avec  **AUGUST DEBOUZY**